

ORES ASSETS SCRL Comptes IFRS Consolidés Condensés Intermédiaires au 30 juin 2019

Table des matières

1.	États financiers consolidés condensés intermédiaires IFRS	3
	1.1. Compte de résultats consolidé	
	1.3. État consolidé de la situation financière - actif	
	1.4. État consolidé de la situation financière - passif	6
	1.5. État consolidé des variations des capitaux propres	
	1.6. Tableau consolidé des flux de trésorerie	8
2.	Notes relatives aux états financiers consolidés condensés intermédiaires IFRS	10
3.	Rapport du reviseur indépendant	55

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS CONDENSÉS INTERMÉDIAIRES IFRS

1.1 Compte de résultats consolidé (en k€)

1.1 Compte de l'esuitats consolide (ch kc)			1	
	NOTE	30/06/2019	30/06/2018	DIFFÉRENCE
Chiffre d'affaires	01 - A	665.327	648.313	17.014
Soldes tarifaires	01 - B	(22.952)	(65.711)	42.759
Autres produits opérationnels		15.439	13.939	1.500
Produits opérationnels		657.814	596.541	61.273
Approvisionnements et marchandises	03	(32.871)	(32.925)	54
Redevances de transport	03	(195.200)	(184.220)	(10.980)
Redevances de voirie	03	(23.452)	(22.639)	(813)
Frais de personnel	20-21	(76.836)	(85.336)	8.500
Réductions de valeur sur créances commerciales	12	(2.183)	(5.480)	3.297
Autres charges opérationnelles	04	(66.434)	(54.719)	(11.715)
Charges opérationnelles		(396.976)	(385.319)	(11.657)
Résultat opérationnel avant amortissements et		260.838	211.222	49.616
dépréciations sur immobilisations				
Amortissements et dépréciations sur	09-10	(82.585)	(77.073)	(5.512)
immobilisations		,		
Résultat opérationnel		178.253	134.149	44.104
Produits financiers		463	570	(107)
Charges financières	06	(26.686)	(24.516)	(2.170)
Résultat financier		(26.223)	(23.946)	(2.277)
Quote-part dans le résultat des entreprises		0	0	
associées		0	0	
Résultat avant impôt		152.030	110.203	41.827
Impôt	23	(44.331)	(35.903)	(8.428)
Résultat de la période		107.699	74.300	33.399
Résultat de la période attribuable au groupe		107.699	74.300	33.399
Résultat de la période attribuable au tiers		0	0	0

1.2 Résultat global consolidé (en k€)

	NOTE	30/06/2019	30/06/2018	DIFFÉRENCE
Résultat de la période		107.699	74.300	33.399
Autres éléments du résultat global				
Éléments recyclables dans le compte de résultats		(577)	964	(1.541)
Variation de juste valeur sur instruments de couverture de flux de trésorerie	28	(1.685)	1.285	(2.970)
Impôt sur les autres éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	24	1.108	(321)	1.429
Éléments qui ne seront pas recyclés dans le compte de résultats		(8.650)	(10.170)	1.520
Écarts actuariels des régimes à prestations définies	21	(11.533)	(13.560)	2.027
Impôt sur les autres éléments qui ne seront pas reclassés en résultat	24	2.883	3.390	(507)
Autres éléments du résultat global des activités continuées - net		(9.227)	(9.206)	(21)
Autres éléments du résultat global attribuable au groupe		(9.227)	(9.206)	(21)
Autres éléments du résultat global attribuable aux tiers		0	0	0
Résultat global de la période		98.472	65.094	33.378

1.3. État consolidé de la situation financière – actif (en k€)

	NOTE	30/06/2019	31/12/2018	DIFFÉRENCE
ACTIF				
Actifs non courants		4.270.924	4.121.912	149.012
Surprix		8.955	8.955	0
Immobilisations incorporelles	09	110.199	99.242	10.957
Immobilisations corporelles	10	4.132.512	3.992.046	140.466
Participations dans des entreprises associées	26	3	3	0
Autres actifs non courants	11	19.255	21.666	(2.411)
Actifs courants		422.051	369.484	52.567
Stocks	13	38.896	37.764	1.132
Créances commerciales	12	189.876	135.915	53.961
Autres créances	12	7.678	51.326	(43.648)
Actifs d'impôt courant	12	17.914	6.634	11.280
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	145.053	115.797	29.256
Autres actifs courants		22.634	22.048	586
Total actif hors créances tarifaires		4.692.975	4.491.396	201.579
Créances tarifaires	01 - B	93.067	117.211	(24.144)
TOTAL ACTIF		4.786.042	4.608.607	177.435

1.4. État consolidé de la situation financière – passif (en k€)

	NOTE	30/06/2019	31/12/2018	DIFFÉRENCE
PASSIF				
Capitaux propres		1.732.842	1.696.116	36.726
Capital		867.080	713.028	154.052
Résultats reportés		930.138	922.770	7.368
Autres réserves		(64.405)	60.291	(124.696)
Participations ne donnant pas le contrôle		29	27	2
Passifs non courants		2.496.703	2.401.618	95.085
Emprunts	16	2.062.136	1.991.843	70.293
Provisions pour avantages au personnel	20	100.612	83.273	17.339
Autres provisions	19	53.472	54.030	(558)
Passifs d'impôts différés	24	262.211	267.662	(5.451)
Autres passifs non courants	18-28	18.272	4.810	13.462
Passifs courants		507.949	466.828	41.121
Emprunts	16	226.384	245.322	(18.938)
Dettes commerciales	17-18	136.959	166.178	(29.219)
Autres dettes	17-18	71.510	48.810	22.700
Passifs d'impôts courants	23	39.564	895	38.669
Autres passifs courants	17-18	33.532	5.623	27.909
Total passif hors dettes tarifaires		4.737.494	4.564.562	172.932
Dettes tarifaires	01 - B	48.548	44.045	4.503
TOTAL PASSIF		4.786.042	4.608.607	177.435

1.5 État consolidé des variations des capitaux propres (en k€)

'	1		Réserves		1	1		
	Capital	Instruments de couverture de flux de trésorerie	Ecarts actuariels des régimes de pension à prestations définies	Réserves statutaires	Total	Résultats reportés	Participation ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Au 1 ^{er} janvier 2019	713.028	61.879	(79.702)	78.113	60.291	922.770	27	1.696.116
Résultat global de la période	<u>'</u>	,		,	<u> </u>	1	, <u> </u>	1
- Résultat du groupe non distribué	1			'		107.698	2	107.700
- Autres éléments du résultat global, net d'impôt	1	(577)	(8.650)	'	(9.227)	1	'	(9.227)
Transactions avec les actionnaires	'			'	'	1	'	1
- Dividendes versés au titre de l'exercice précédent	1			'		(81.230)	'	(81.230)
- Augmentation de capital par création de parts A	139.725			'	'	1	'	139.725
- Augmentation de capital suite à l'apport des communes GSW	14.327			526	526	4.632	'	19.485
- Distribution des réserves	'			(139.727)	(139.727)	1	'	(139.727)
<u>Transferts</u>	1			'		1	'	1
- Augmentation de capital par incorporation de réserves	'			00.700	20.720	(00.700)	'	1
- Transferts vers ou depuis les réserves (statutaires)	+	24.000	(20.050)	23.732				4 700 040
Au 30 juin 2019	867.080			, ,	- ` 			
Au 1er janvier 2018	712.257	60.032	(85.208)	32.883	7.707	869.794	27	1.589.784
Résultat global de la période	'			'	'	74.000	'	74.00
- Résultat du groupe non distribué	'		(12.470)	.	(2.000)	74.300	'	74.300
- Autres éléments du résultat global, net d'impôt	'	964	(10.170)	'	(9.206)	1	'	(9.206)
Transactions avec les actionnaires	'			'	'	(04.407)	'	(04.407
- Dividendes versés au titre de l'exercice précédent	1.500			'		(81.187)	'	(81.187)
- Augmentation de capital par création de parts R	1.500			15 405	45.405	0.000	'	1.500
- Augmentation de capital suite à l'apport des communes PBE				15.125	15.125	6.889	'	22.022
- Diminution de capital par remboursement de parts R	(150)			'	'	1	'	(150
- Distribution des réserves	'			'	'	1	'	1
<u>Transferts</u> - Transferts vers ou depuis les réserves (statutaires)	'			24.128	24.128	(24.128)	.	1
Au 30 juin 2018	713.615	60.996	(95.378)					1.597.06

1.6 Tableau consolidé des flux de trésorerie (en k€)

	NOTE	30/06/2019	30/06/2018
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de la période		162.413	74.300
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :			
Amortissements et dépréciations sur immobilisations	09-10	164.243	77.073
Mouvements sur provisions	19-20	7.962	1.709
Gains sur la vente d'immobilisations	09-10	(528)	(19)
Réductions de valeur sur créances commerciales	12	19.807	5.658
Réductions de valeur sur stock		424	0
Produits financiers		(462)	(570)
Charges financières	06	26.686	24.516
Charges d'impôt reconnus en compte de résultats	23	44.331	35.903
Soldes tarifaires	01-B	11.894	54.695
Flux de trésorerie opérationnel avant variations du fonds de			
roulement		436.770	273.265
Variations du fonds de roulement	40	(4.400)	(4.000)
Variation des stocks	13	(1.132)	(1.298)
Variation des créances commerciales et autres créances	12	(58.105)	(34.503)
Variation des dettes commerciales et autres dettes	17	(17.235)	12.832
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		360.298	250.296
Intérêts versés	06	(16.190)	(19.150)
Intérêts reçus	05	449	597
Impôts payés ou reçus	04.0	(18.395)	(17.552)
Soldes tarifaires récupérés	01-B	11.057	11.017
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		337.219	225.208
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Achat d'immobilisations incorporelles	09-10	(15.268)	(16.307)
Achat d'immobilisations corporelles	09-10	(143.602)	(135.350)
Vente d'immobilisations corporelles	09-10	55	22
Autres flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	26	0	(12.046)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	-	(158.815)	(163.681)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Variation de capital	15	(2)	1.350
Émission d'emprunts	16	198.000	24.000
Remboursement d'emprunts	16	(150.475)	(116.250)
Remboursement des obligations locatives		(1.135)	
Emission et remboursement de prêts et cautionnements	11	848	6
Dividendes versés	15	(36.765)	(33.946)
Subsides en capital		23	18
Acquisition/cession de parts (sans perte de contrôle)	25	(23)	0
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		10.471	(124.821)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie des activités continuées		188.875	(62 205)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		115.797	(63.295)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		145.053	192.912 129.617
Tresorene et equivalents de tresorene à la lin de la periode		140.000	123.017

2. NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Note préliminaire aux annexes des états financiers consolidés

Annexes à l'état du résultat global

Note 01 A - Chiffre d'affaires

Note 01 B - Soldes tarifaires

Note 03 - Coût des ventes

Note 04 - Autres charges opérationnelles

Note 06 - Charges financières

Annexes à l'état de la situation financière

Note 09 - Immobilisations incorporelles

Note 10 - Immobilisations corporelles

Note 11 - Actifs financiers

Note 12 - Créances commerciales, autres créances et actifs d'impôts courants

Note 14 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Note 16 - Emprunts

Note 18 - Autres dettes et autres passifs

Note 20 - Avantages au personnel - Général

Note 21 - Avantages au personnel - Régimes à prestations définies

Note 22 - Contrats de location

Note 23 - Impôts courants

Note 24 - Impôts différés

Note 28 - Instruments dérivés

Autres annexes aux états financiers

Note 31 - Gestion des risques financiers

Note préliminaire aux annexes des états financiers consolidés

A. Entité comptable et groupe ORES

Le groupe ORES (ci-après désigné le « Groupe ») est constitué, d'ORES Assets scrl, créée à partir de la fusion des huit intercommunales mixtes wallonnes de distribution de gaz et d'électricité survenue le 31 décembre 2013 avec effet rétroactif au 1er janvier 2013 (ci-après désignées « GRD » ou ORES Assets) et de ses filiales. Ces filiales sont, d'une part, ORES scrl (ci-après désignée « ORES scrl »), détenue à 99,72%, le solde étant détenu par les intercommunales pures de financement associées dans ORES Assets ; et d'autre part de Comnexio, créée le 1er juin 2019 pour gérer les activités de « contact center » du Groupe et est détenue à 93% . A cela s'ajoute également une société détenue partiellement par ORES Assets, Atrias, détenue à concurrence de 16,67%. Du fait de l'influence notable d'ORES Assets sur cette société, le Groupe a décidé de la consolider par mise en équivalence.

Depuis le 1er janvier 2017, le GRD est détenu à concurrence de 100% par les pouvoirs publics (communes sur le territoire desquelles il opère ou intercommunales pures de financement).

Le Groupe est uniquement actif en Belgique et plus précisément en Wallonie, sur le territoire des communes actionnaires du GRD. L'adresse du Groupe se situe Avenue Jean Monnet 2, 1348 Louvain-la-Neuve (Belgique), qui est également l'adresse du siège social d'ORES Assets.

B. Approbation des états financiers consolidés

Le Conseil d'administration d'ORES Assets a approuvé et arrêté les états financiers consolidés au 30 juin 2019 du Groupe en date du 18 septembre 2019.

C. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées par le Groupe dans la préparation de ses états financiers consolidés condensés intermédiaires sont conformes à celles appliquées dans les états financiers consolidés 2018 du Groupe, à l'exception des nouvelles normes ou interprétations en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019.

C.1. Base de préparation

Déclaration de conformité

Les comptes consolidés condensés intermédiaires comprennent les états financiers consolidés condensés intermédiaires du Groupe au 30 juin 2019. Ils ont été préparés conformément à la norme comptable International Accounting Standards (IAS) 34 «Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Ces comptes consolidés condensés ne comprennent pas toutes les informations requises pour des comptes consolidés annuels complets et doivent dès lors être lus conjointement avec les comptes consolidés de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2018.

Les états financiers consolidés ont été établis en suivant la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur.

Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en milliers d'euros, l'euro est la monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique dans lequel le Groupe opère) utilisée au sein du Groupe.

C.2. <u>Normes et interprétations nouvelles, révisées et amendées</u>

Le Groupe a appliqué les normes et les interprétations applicables à la période clôturée au 31 décembre 2018 à l'exception des nouvelles normes ou interprétations applicables au 1^{er} janvier 2019.

Normes et Interprétations nouvelles applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- IFRS 16 : contrats de location (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019) ;
- IFRIC 23 comptabilisation des incertitudes à l'égard des impôts sur le résultat (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019) ;
- améliorations aux IFRS (2015-2017) amendements aux IFRS 3, IFRS 11, IAS 12 et IAS 23 (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019) ;
- amendement à IAS 19 concernant la modification, la réduction ou la liquidation d'un régime (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019) ;
- amendements à IAS 28 participations à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019);

Normes et interprétations émises, mais non encore applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- amendements à IAS 1 et IAS 8 modification de la définition du terme « significatif » (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020, mais non encore adoptés au niveau européen) ;
- amendements à IFRS 10 et IAS 28 vente ou contribution d'actifs entre l'investisseur et sa participation dans des entreprises associées ou coentreprises (date d'entrée en vigueur reportée indéfiniment, par conséquent l'adoption au niveau européen a également été reportée) ;
- IFRS 14 comptes de report réglementaires (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais non encore adopté au niveau européen).
- Amendements à IFRS 3 regroupement d'entreprises (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020, mais non encore adoptés au niveau européen);
- IFRS 17 contrats d'assurance (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2021, mais non encore adoptés au niveau européen) ;
- Amendements des références au Cadre conceptuel de l'information financière dans les normes IFRS (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2020, mais non encore adoptés au niveau européen).

Le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune nouvelle norme ou interprétation publiées mais non encore effectives, il n'attend pas d'impact significatif lors de l'application de ces nouvelles normes ou interprétations.

<u>Immobilisations incorporelles (3.A.5 dans le rapport IFRS 2018)</u>

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle débute lorsque l'actif est opérationnel de la manière prévue par la direction et s'amortit de manière linéaire sur la durée d'utilité suivante :

Durée d'utilité

Logiciels informatiques 10 ans Développement 5 ans

Logiciels informatiques

Les licences de logiciel acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées. Les logiciels développés en interne sont comptabilisés à leur coût majoré des frais de développement s'ils rencontrent les critères requis par IAS 38. La durée d'utilité est passée de 5 ans à 10 ans en 2019 étant donné l'importance des nouveaux projets informatiques et leur durée de vie prévue.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche, s'ils devaient apparaître, seraient comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus. Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance d'une immobilisation incorporelle définis par IAS 38 sont remplis. L'immobilisation incorporelle provenant de l'activité de développement est ensuite amortie de manière linéaire sur sa durée d'utilité et diminuée des pertes de valeur éventuelles.

D. Faits marquants de l'année 2019

a) Evolution régulatoire

Des revenus autorisés et des tarifs approuvés pour la période 2019-2023

Au cours de l'année 2018, de nombreux échanges ont eu lieu entre la CWaPE et les équipes d'ORES afin de présenter, justifier, expliquer et argumenter les éléments des propositions de revenus autorisés 2019-2023 déposées le 29 décembre 2017. Ce dialogue constructif a permis à ORES d'obtenir, le 28 août, l'approbation par la CWaPE des revenus autorisés 2019-2023.

Selon la procédure prévue dans la méthodologie tarifaire, le 1er octobre 2018, ORES a déposé une première version des propositions de tarifs d'électricité et de gaz naturel permettant de couvrir les revenus autorisés 2019-2023 approuvés par la CWaPE. Les propositions de tarifs ont été analysées par la CWaPE et ont fait l'objet de questions complémentaires adressées au gestionnaire de réseau de distribution. Le 13 décembre 2018, les 15 janvier 2019 et 25 janvier 2019, ORES a déposé des propositions adaptées de tarifs pour la période régulatoire 2019-2023. Le 7 février 2019 (pour les tarifs périodiques) et le 20 février 2019 (pour les tarifs non périodiques), la CWaPE a approuvé les tarifs d'électricité et de gaz naturel proposés par ORES. Les nouveaux tarifs de distribution 2019-2023 seront d'application à partir du 1er mars 2019.

Les gestionnaires de réseau de distribution ont également déposé, le 17 janvier 2019, une proposition commune de tarifs pour la refacturation des coûts de transport. Ces tarifs, fixés à un niveau identique sur l'ensemble du territoire wallon, ont également été approuvés par la CWaPE le 7 février 2019.

<u>Détermination des éléments du revenu et des tarifs : méthodologie tarifaire 2019-2023 (3.A.15.2 du rapport IFRS 2018)</u>

Éléments du revenu total d'un GRD

Les éléments du revenu autorisés sont divisés entre les charges qualifiées de « contrôlables » et celles qualifiées de « non contrôlables ». Les charges « contrôlables » (respectivement, « non contrôlables ») sont celles sur lesquelles le GRD exerce (respectivement, n'exerce pas) un contrôle direct.

La régulation des <u>charges contrôlables</u>¹ comporte un mécanisme incitatif (incitant ou pénalité) qui pousse les GRD à agir de façon plus productive et plus efficace. A cette fin, les charges contrôlables évoluent selon un mécanisme de type « revenue-cap », de type « CPI-X ». *Ex-ante*, elles sont indexées selon l'indice santé (« CPI ») et soumis à un coefficient d'amélioration de la productivité (facteur « X »). L'indice des prix a été fixé par la CWaPE à 1,575% par an sur la période 2019-2023 tandis que le facteur X s'élève à 1,5% par an, applicable aux charges contrôlables (à l'exception des charges liées aux immobilisations). Il en découle que l'évolution des charges contrôlables sur la période est limitée à 0,075% par an (1,575% pour les charges liées aux immobilisations sur lesquelles le facteur X ne s'applique pas). Ces paramètres sont figés et sont non révisibles.

Ex-post, si les charges contrôlables réelles s'avèrent être inférieures (respectivement, supérieures) au niveau autorisé *ex-ante*, le résultat du GRD est augmenté (respectivement, diminué) à due concurrence. On parle de <u>bonus/malus</u> au résultat de l'entreprise selon que le résultat de l'entreprise est majoré/minoré. Dès lors, ces écarts sont ajoutés ou déduits des bénéfices des GRD et de leurs associés et n'auront pas d'incidence sur les tarifs, ni pendant la période régulatoire, ni par la suite.

Les <u>charges non contrôlables et les volumes²</u> sont quant à eux budgétés par les GRD sur la base de <u>best-estimates</u>. Ils sont soumis à une régulation de types « cost-plus ». Lors du contrôle <u>ex-post</u>, le régulateur détermine les montants des <u>soldes régulatoires</u> qui peuvent être intégrés dans les tarifs futurs. Ils sont intégralement affectés aux tarifs futurs. En ce qui concerne les charges non contrôlables, selon que l'écart entre les charges budgétées et les charges réelles est positif/ négatif, on parle d'un excédent / déficit régulatoire ou d'un actif / passif régulatoire. Un excédent / passif régulatoire signifie que les charges budgétées ont été supérieures aux charges réelles et qu'une partie de ces charges doit être restituée aux utilisateurs de réseau par l'intermédiaire d'une révision à la baisse des tarifs, au sein de la période régulatoire ou à la période régulatoire suivante. Concernant les volumes, des quantités de référence (kW, kWh, nombre d'utilisateurs de réseau/nombre de compteurs, etc.) sont prédéterminées par les GRD sur base des volumes qu'ils ont prévu de vendre aux utilisateurs de leurs réseaux. Si les volumes réels sont supérieurs / inférieurs aux volumes prévus, ils génèreront un excédent / déficit régulatoire ou d'un passif / actif régulatoire.

Les écarts des charges non contrôlables et les volumes sont enregistrés annuellement par les GRD sur un compte distinct d'actif ou de passif en attente d'une allocation finale en cours de période régulatoire³, soit comme créance tarifaire (déficit / actif régulatoire), soit comme dette tarifaire (excédent / passif régulatoire).

Charges nettes relatives aux projets spécifiques

Ayant introduit un plan d'affaires démontrant la rentabilité de ces projets, ORES a obtenu des budgets complémentaires pour la réalisation des deux projets spécifiques autorisés par la méthodologie tarifaire 2019-2023, à savoir le déploiement des compteurs communicants et la promotion des réseaux de gaz naturel (Promo gaz)⁴.

Marge bénéficiaire équitable

La marge bénéficiaire équitable constitue l'indemnisation du capital investi dans la base d'actifs régulés (regulated asset base ou « RAB ») du GRD. Dans la méthodologie tarifaire 2019-2023, le

¹ Il s'agit de toute les charges opérationnelles qui ne sont pas identifiées comme non contrôlables à l'article 12 de la méthodologie tarifaire 2019-2023 (pour plus de détails, voir la méthodologie tarifaire 2019-2023 publiée sur : https://www.cwape.be/?dir=7.7.2).

² Appliqués aux tarifs approuvés ces volumes vont déterminer le chiffre d'affaires du GRD qui couvre les coûts.

³ Typiquement, le solde de l'année N est répercuté en N+2 dans les tarifs.

⁴ Dans sa décision, la CWaPE prévoit néanmoins la possibilité des charges nettes relatives au projet de déploiement des compteurs intelligents suite à l'adoption du décret du 19 juillet 2018 modifiant les décrets du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution de gaz et d'électricité en vue du déploiement des compteurs intelligents et de la flexibilité.

capital investi est constitué tant des fonds propres que des financements externes du GRD. La marge bénéficiaire est calculée annuellement via l'application du pourcentage de rendement autorisé à la base d'actifs régulés. Elle évolue sur la période 2019-2023 au rythme de la base d'actifs régulés, le pourcentage de rendement étant figé sur la période et non révisible.

Actif régulé

La valeur initiale de la base d'actifs régulés est la valeur de la base d'actifs régulés au 1er janvier 2019 telle que déterminée conformément à la méthodologie tarifaire 2019-2023. A savoir, à partir des derniers plans d'adaptation approuvés par la CWaPE, la valeur nette comptable au 31 décembre 2015 obtenue en additionnant la valeur nette comptable des bases d'actifs régulés primaire et secondaire au 31 décembre 2015 (elle est donc basé sur la valeur initiale de la RAB approuvée par le régulateur). A cette valeur, est ajoutée la valeur d'acquisition des investissements « réseaux » et « hors réseaux » de 2016, 2017 et 2018 puis retirée la valeur nette comptable des actifs régulés mis hors service ou réalisés au cours des exercices 2016, 2017 et 2018, les amortissements des actifs régulés 2016, 2017 et 2018, les intervention de tiers relatives à ces actifs régulés, la partie des subsides relatifs à ces actifs régulés, la partie de la plus-value prévisionnelle iRAB relative aux immobilisations corporelles régulées mises hors service au cours de ces années ainsi que la partie de la plus-value historique afférente aux immobilisations corporelles mises hors service en 2016, 2017 et 2018.

Ensuite, à partir du 1^{er} janvier 2019, la valeur de l'actif régulé évolue d'une année à l'autre en fonction des nouveaux investissements, des amortissements, des interventions de tiers et des subsides ainsi que des mises hors service.

Pourcentage de rendement

Le pourcentage de rendement autorisé est déterminé sur la base de la formule du coût moyen pondéré du capital (« CMPC »). Celui-ci a été fixé par la CWaPE à un taux de 4,053% pour la période régulatoire 2019-2023.

Ce taux est issu de la pondération du coût des fonds propres et du coût des dettes selon une clé de répartition de 47,5% de fonds propres pour 52,5% d'endettement. Les taux des fonds propres et des dettes sont respectivement fixés à 5,502 % et 2,743% et sont non révisible expost. Il en découle que si les charges financières liées à un financement externe dépassent ce plafond, elles ne seront pas répercutées dans les tarifs et seront supportées par les GRD.

La formule suivante est appliquée :

$$CMPC = \frac{E}{E+D} * k_E + \frac{D}{E+D} * k_D$$

Avec:

Е	valeur des fonds propres
D	valeur des dettes financières
$\frac{E}{E+D}$	Ratio des fonds propres exprimé en pourcentage
$\frac{D}{E+D}$	Ratio des dettes financières exprimé en pourcentage
k_E	Cout des fonds propres
	$k_E = r_{f1} + \beta_e (k_m - r_f)$
	Avec :
	$r_{f1} = taux \ sans \ risque \ du \ coût \ des \ fonds \ propres$
	$\beta_e = Beta \ des \ fonds \ propres$

	$(k_m-r_f)=$ prime de risque du marché $k_m=$ taux de rendement espéré du marché
k_D	Cout des dettes avec frais de transaction

Destination des soldes régulatoires

Les méthodologies tarifaires prévoient que les soldes relatifs aux charges non contrôlables soient intégralement reportés dans les tarifs et dès lors à charge ou au bénéfice des utilisateurs de réseau.

ORES doit encore récupérer une partie des soldes sur les charges non contrôlables datant des exercices tarifaires 2008 à 2014. En attendant une fixation définitive des montants par la CWaPE, ORES a déjà pu récupérer une partie de ces soldes par des acomptes perçus sur les années 2015 à 2018. Le restant de ces soldes ainsi que les soldes 2015 et 2016 seront récupérés sur la période 2019-2023, sur 4 ou 5 ans de manière à lisser les évolutions tarifaires. La méthodologie tarifaire 2019-2023 prévoit en outre que, à partir de 2020, le GRD puisse intégrer une quote-part du solde régulatoire de l'année N-2 dans le revenu autorisé de l'année N de façon à affecter progressivement les soldes régulatoires et d'éviter une accumulation de ces derniers au cours de la période régulatoire.

b) La rémunération équitable moyenne des capitaux investis (REMCI)

La REMCI, rémunération équitable moyenne des capitaux investis, rémunération à laquelle ORES Assets a droit pour son activité « gestion des réseaux » et qui constitue une part importante du bénéfice du Groupe s'est élevée à fin juin 2019 à :

- électricité : 33.635 k€ c/ 29.855 k€ en juin 2018, soit +12,7 % ;
- gaz : 16.311 k€ c/ 15.652 k€ en juin 2018, soit + 4,2 %.

c) <u>Divers - 2019</u>

Au 1er janvier 2019, les communes de Mont-de-l'Enclus, Celles, Ellezelles et Comines-Warneton ont rejoint ORES Assets pour la gestion complète de leurs réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel. À compter de cette date, ces quatre communes ont intégré le secteur tarifaire ORES Mouscron. La partie de la commune de Frasnes-lez-Anvaing, précédemment associée à Gaselwest (ci-après désigné « GSW »), a également été transférée du secteur ORES Hainaut vers le secteur ORES Mouscron.

À la même date, les opérations nécessaires à la mise en place de la nouvelle politique de dividendes et à l'optimisation des fonds propres décidées par l'Assemblée générale d'ORES Assets de juin 2018 ont été réalisées. Les parts R existantes ont été converties en parts A. Les réserves disponibles au 31 décembre 2018 ont été incorporées au capital, donnant également lieu à la création de parts A. Un courrier a informé les associés de leur nouvelle participation dans le capital d'ORES Assets.

En date du 7 février 2019, la CWaPE a approuvé les propositions de tarifs périodiques d'ORES Assets pour la distribution d'électricité et de gaz naturel pour la période régulatoire 2019-2023. Les tarifs non-périodiques pour la même période ont quant à eux été approuvés le 20 février 2019. Ils sont tous entrés en vigueur le 1er mars 2019.

En février 2019, en partenariat avec Elia, Fluvius, Sibelga, Resa ainsi que le monde des entreprises, des instituts de recherche et des services publics, ORES a pris part au lancement du projet « Internet of Energy » ou « IO.Energy ». Celui-ci vise le développement de nouveaux services pour le consommateur, via la mise en place d'un environnement digital permettant notamment l'optimisation de la consommation et de la production électriques.

À l'approche des élections fédérales et régionales de mai 2019, ORES et Resa ont publié un mémorandum commun à l'adresse des partis politiques. Les deux principaux gestionnaires de réseaux de distribution wallons y présentent une vision partagée sur le rôle qu'ils proposent de jouer dans la mise en œuvre des choix politiques posés, notamment dans le contexte des enjeux de transition énergétique.

En juin 2019, ORES et Resa ont également donné le coup d'envoi d'un programme commun baptisé Switch, qui englobe le développement d'une vision partagée et le déploiement du comptage intelligent en Wallonie. Par ailleurs, au plan fédéral, les gestionnaires de réseau et les fournisseurs d'énergie ont réaffirmé, fin juin, leur volonté de donner vie à la plate-forme fédérale d'échange de données du marché (Atrias). Après concertation, ils ont présenté un nouveau plan d'actions visant à rendre cette plate-forme opérationnelle pour septembre 2021.

Au cours de ce premier semestre 2019, ORES a encore poursuivi l'amélioration et la digitalisation de ses services afin de mieux répondre aux nouvelles attentes des clients. Le site internet www.ores.be a été enrichi de nouvelles fonctionnalités : prise de rendez-vous, information sur le mois de relève, outil didactique de calcul de puissance électrique nécessaire au raccordement, information sur les nouveaux tarifs et la facture globale.

Le 29 mai 2019, les Assemblées générales d'ORES scrl et d'ORES Assets ont approuvé les comptes 2018 et le paiement des dividendes d'ORES Assets, tels que proposés par le Conseil d'administration. Les dividendes versés aux associés pour 2018 s'élèvent à 85,2 M€, hors redevance de voirie. Dans le même temps, les actionnaires ont également approuvé la constitution de la société Comnexio en tant que filiale d'ORES Assets chargée des activités de « contact center » à partir du 1er juin, ainsi que les modifications statutaires transposant dans les statuts les modifications de la réforme des décrets régionaux organisant les marchés régionaux de l'électricité et du gaz votée le 11 mai 2008. Les Assemblées générales ont également procédé à la nomination des nouveaux administrateurs.

La société RSM InterAudit exercera les missions de réviseur pour les exercices 2019 à 2021 de ORES SCRL, ORES Assets et Comnexio conformément à un contrat conclu en juin dernier.

En juin 2019, dans le respect des délais prévus, ORES a terminé la première phase du plan de conversion du réseau de distribution alimenté en gaz pauvre ou L (pour low, càd. moins calorifique) vers le gaz riche ou H (pour high, plus calorifique). Le passage du gaz L au gaz H est donc effectif pour les communes de Chastre, Gembloux, Hélécine, Incourt, Jodoigne, Lincent, Mont-Saint-Guibert (en partie), Orp-Jauche, Perwez, Sombreffe et Walhain. Les opérations de conversion se poursuivront à Soignies (2020), puis Braine-Le-Comte, Écaussinnes et Seneffe (2021) et devraient s'achever en 2024.

Enfin, à la fin du semestre, ORES a conclu des emprunts auprès d'organismes bancaires pour 150 millions d'euros (120 auprès de BNP Paribas Fortis, dont une partie sous forme de « green loan », en juin et 30 auprès de CBC en juillet 2019).

Annexes à l'état du résultat global

Note 01 A - Chiffre d'affaires (en k€)

<u>Électricité</u>	_	30/06/2019	30/06/2018
	Redevance de transit	486.209	466.375
	Obligations de service public (OSP)	11.205	10.858
	Interventions de la clientèle	26.475	25.711
	Autres	634	539
		524.523	503.483
Gaz	_	30/06/2019	30/06/2018
	Redevance de transit	128.234	130.235
	Obligations de service public (OSP)	4.857	5.068
	Interventions de la clientèle	2.211	2.437
		135.302	137.740
Non alloué	_	30/06/2019	30/06/2018
Non alloué	Gestion de stock tiers	30/06/2019 2.712	30/06/2018 3.055
<u>Non alloué</u>	Contrats de construction		
<u>Non alloué</u>		2.712 2.790 0	3.055 4.032 3
Non alloué	Contrats de construction	2.712 2.790	3.055 4.032
Non alloué Total chiffre	Contrats de construction Gestion de réseau tiers	2.712 2.790 0	3.055 4.032 3
	Contrats de construction Gestion de réseau tiers	2.712 2.790 0 5.502	3.055 4.032 3 7.090
Total chiffre	Contrats de construction Gestion de réseau tiers	2.712 2.790 0 5.502	3.055 4.032 3 7.090

Redevance de transit

L'évolution négative du chiffre d'affaire des redevances de transit gaz (-2 M€) s'explique principalement par une baisse des nouveaux tarifs de distribution gaz en vigueur au 01/03/2019 (-2,84 %), tandis que l'évolution positive au niveau de l'électricité (+19,8 M€) s'explique principalement par la reprise des activités des communes de Gaselwest et l'application des nouveaux tarifs de distribution d'électricité entrés en vigueur au 01/03/2019.

Obligations de service public (OSP)

Les produits et charges liés à la vente d'énergie dans le cadre des obligations de service public (notamment aux clients protégés) sont reconnus progressivement dès lors que l'électricité ou le gaz a été fourni et transporté aux consommateurs reliés au réseau au cours de la période correspondante. Les montants reconnus en produits sont basés sur les relevés des compteurs et sur des estimations pour la partie non relevée de l'utilisation du réseau.

Interventions de la clientèle

Les interventions de la clientèle dans le cadre de la construction de raccordements ou d'extensions au réseau sont comptabilisées et reconnues à un moment précis, en règle générale, dès la fin des travaux.

L'évolution est à la hausse en 2019 (+ 537 k€), elle est liée à l'augmentation des investissements (voir note 10). Les variations sur ce poste, de manière générale, proviennent néanmoins essentiellement d'un élément conjoncturel, à savoir l'évolution du volume de travaux réalisés.

Gestion de stock tiers

Le Groupe a conclu un contrat de services assurant la gestion du stock (logistique) pour le compte d'un tiers, auquel il vend également des marchandises. Ce contrat prévoit une rémunération sur base du nombre de mètres carrés utilisés.

L'évolution en 2019 est en légère baisse (-11%), due à un volume de gestion à traiter en baisse en 2019.

Contrats de construction

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend également les produits issus de contrats de construction pour des travaux divers tels que des travaux d'extension de l'éclairage public ou de maintenance du réseau. Dans la mesure où l'échéance d'un contrat de construction peut être estimée de manière fiable, les produits et les charges liés à ce contrat sont comptabilisés en compte de résultats progressivement, en fonction du degré d'avancement du contrat.

Note 01 B - Soldes tarifaires (en k€)

1. État de la situation financière

<u>Créances tarifaires</u>	30/06/2019	31/12/2018
Période tarifaire 2008-2019	93.067	117.211
	93.067	117.211
<u>Dettes tarifaires</u>		
Période tarifaire 2008-2019	(48.548)	(44.045)
	(48.548)	(44.045)
Total soldes tarifaires	44.519	73.166

2. État du résultat global

Électricité		30/06/2019	30/06/2018
	Année 2019	5.863	(24.450)
	Acompte récupéré	(9.198)	(4.335)
		(3.335)	(28.785)
<u>Gaz</u>			
	Année 2019	(17.783)	(30.263)
	Acompte récupéré	(1.834)	(6.681)
		(19.617)	(36.944)
Total sold	es tarifaires	(22.952)	(65.729)

Une information détaillée de la méthodologie tarifaire transitoire de la CWaPE et de l'environnement régulatoire dans lequel opère le Groupe est décrite dans faits marquants de l'année 2019, au point 2.D.a.

Actuellement, il n'y a pas de norme spécifique IFRS traitant de la comptabilisation des soldes tarifaires dans un environnement régulé. Des discussions sont en cours au sein de l'IASB pour aboutir à une nouvelle norme relative aux actifs et passifs régulés qui clarifierait la position à prendre par les sociétés. Dans cette optique, une norme transitoire a été publiée en janvier 2014 (IFRS 14 Regulatory Deferral Accounts) applicable uniquement aux premiers adoptants IFRS. Celle-ci reconnaît explicitement la comptabilisation d'actifs et de passifs régulés au sein des états financiers mais souhaite que ceux-ci apparaissent de façon clairement distincte du reste des actifs ou des passifs.

Le Groupe a pris comme hypothèse que ces soldes seraient recouvrés dans le futur, ce qui est le cas depuis 2015 sous forme d'acompte (voir ci-dessous) et ils sont par conséquent reconnus comme un actif ou un passif.

Les soldes tarifaires à fin juin 2019 résultent en un solde tarifaire débiteur d'un montant de 44,5 M€ (contre 73,2 M€ en 2018) et proviennent des écarts constatés entre les coûts réellement engagés pendant cette période régulatoire et les dépenses budgétaires initiales approuvées par le régulateur.

Signalons qu'en 2015 et 2016, un acompte de 10% du net des créances et dettes tarifaires cumulées de 2008 à 2013 a pu être récupéré via les tarifs de distribution, tel que décidé par la CWaPE dans sa méthodologie tarifaire adoptée en 2014.La CWaPE a également autorisé dans sa méthodologie tarifaire 2017 (approuvée le 15 décembre 2016 et prolongée pour l'exercice 2018 par décision du 1er décembre 2017) que, pour ces exercices 2017 et 2018, la hauteur de l'acompte soit portée à 20% du cumul des soldes régulatoires portant sur la période 2008-2014 soit récupéré (toujours sous forme d'acompte). Ceci a permis de récupérer en 2019 un montant de 11 M€ (2018 : 11 M€), dont 9 M€ en électricité et 2 M€ en gaz.

Le régulateur souhaite apurer intégralement les soldes tarifaires résiduels cumulés 2008-2014 pour le 31 décembre 2022.

À fin juin 2019, les soldes régulatoires (hors acomptes) diminuent de 12 M€ par rapport à fin juin 2018 (+5,8 M€ en électricité et -17,8 M€ en gaz).

Les soldes tarifaires à fin juin 2019 proviennent principalement de l'impact des écarts coûts contrôlables réellement engagés pendant le premier semestre 2019 et les hypothèses budgétaires approuvées par le régulateur dans la période tarifaire 2019-2023.

Il est à signaler que le calcul des actifs et passifs régulatoires au 30 juin est nettement moins relevant que le calcul effectué au 31 décembre, sur une année complète. Signalons également que le résultat

relatif à la redevance de transport électricité est annulé au niveau du résultat suite à la péréquation du tarif de transport prévu à partir de 2019.

La différence de 5,7 M€ constatée entre le montant total des soldes tarifaires ci-dessus (22.951 k€) et le solde repris dans le compte de résultat (28.647 k€) provient des soldes tarifaires issus de l'acquisition des communes anciennement affiliées à l'intercommunale Gaselwest.

Note 03 - Coût des ventes (en k€)

	30/06/2019	30/06/2018
Approvisionnements et marchandises		
Achat d'énergies (OSP - gaz et électricité)	16.030	16.311
Pertes sur réseau (électricité)	13.243	12.535
Marchandises	3.598	4.079
	32.871	32.925
Redevances de transport (électricité)	195.200	184.220
Redevances de voirie	23.452	22.639
	251.523	239.784

Pertes sur réseau (électricité)

Les pertes sur le réseau électrique sont en augmentation (708 K€), dû à l'augmentation des quantités achetées à fin juin 2019 par rapport à la même période l'an dernier (+1,8%).

Redevances de transport

La redevance de transport facturée par Elia augmente à concurrence de 5,96% (+11 M€) conséquence à la fois de la hausse du coût du tarif Elia de 3,84% et de la hausse du coût lié aux surcharges et cotisations de 7,67%. Par ailleurs, les quantités facturées sont également supérieures (+0,53%).

Redevances de voirie

Le GRD a l'obligation de calculer annuellement les redevances de voirie liées à la distribution de l'électricité (entièrement reversées aux communes) ou du gaz (reversées aux communes, provinces et à la Région wallonne). Elles sont calculées sur base des quantités transportées l'année précédente.

Note 04 - Autres charges opérationnelles (en k€)

	30/06/2019	30/06/2018
Frais d'entretien du réseau	5.974	3.872
Honoraires de tiers	16.272	12 .109
Consultances informatiques (1)	14.741	10.099
Frais liés au call center	2.362	2.910
Assurances	1.338	1.167
Location véhicules	648	1.049
Location bâtiments & fibres optiques	888	1.469
Autres locations & redevances	5.568	3.982
Frais véhicules	3.572	2.916

Fournitu	ures propres	à	l'entreprise
Autres ((2)		

66.434	54.718
11.000	11.316
4.071	3.829

Honoraires de tiers/Consultances informatiques

L'augmentation des dépenses en honoraires de tiers (4 M€) et en consultances informatiques (4,6 M€) est due aux frais de consultances non imputés en investissement et liés aux divers projets en cours au sein du Groupe tels que le projet NEO (remplacement de l'ERP actuel), le projet Atrias (élaboration de la nouvelle clearing house), le projet de vectorisation des plans, le projet RGPD suite à la nouvelle réglementation européenne, etc.

Signalons également les dépenses liées aux communes affiliées auparavant à Gaselwest.

Note 06 – Charges financières (en k€)

	30/06/2019	30/06/2018
Intérêts sur les emprunts classiques	4.602	7.285
Intérêts sur billets de trésorerie	2.236	2.522
Intérêts sur emprunts obligataires	10.546	11.724
Intérêts sur obligation locative	133	
Autres charges d'intérêts (swaps & collars)	5.496	3.047
Total des charges d'intérêt	23.013	24.578
Effet de la désactualisation des provisions	3.534	(211)
Autres charges financières	139	149
Total des charges financières	26.686	24.516

Description de la politique de couverture au sein du Groupe

Une modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, le Groupe applique une politique de financement qui cherche à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables. En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour couvrir les évolutions incertaines. La politique de financement tient compte de la différence de durée de vie des emprunts et des actifs. Ces trois points (durée des emprunts, taux d'intérêt et utilisation des produits dérivés de couverture) ont fait l'objet de décisions dans les organes compétents d'ORES Assets et d'ORES scrl qui ont permis de fixer la politique financière nécessaire à la gestion active de la dette.

Suite à la restructuration de ses dettes dans les exercices antérieurs, le Groupe voit ses charges d'intérêts sur les emprunts classiques diminuer (4,6 M€) par rapport à la même période en 2018 (7,3 M€). Cette différence s'explique également par l'indemnité de réemploi payée en 2018 (2,9 M€).

Concernant les autres charges d'intérêt, la diminution de 2,5 M€ s'explique principalement par la variation de la juste valeur des CAP de 3,7 M€, compensé par la variation de la juste valeur des SWAP d'inflation.

Au niveau des charges liées à la désactualisation des provisions pour avantages au personnel, nous avons enregistré, en 2019, une charge (3,5 M€) suite à la baisse du taux d'actualisation, passant de 1,34% à 0,59%

Note 09 – Immobilisations incorporelles (en k€)

	30/06/2019	31/12/2018
Coût d'acquisition	155.565	140.297
Amortissements et réductions de valeur cumulés	(45.366)	(41.055)
	110.199	99.242

		Logiciels	Développement	Total
<u>Coût</u>				
Solde à l'ouverture de l'exercice	2018	76.653	23.970	100.623
Acquisitions		33.541		33.541
Développements en interne			7.511	7.511
Cessions/désaffectations		(1.378)		(1.378)
Solde à l'ouverture de l'exercice	2019	108.816	31.481	140.297
Acquisitions		11.512		11.512
Développements en interne			3.756	3.756
Cessions/désaffectations				0
Solde à la clôture de l'exercice	2019	120.328	35.237	155.565
Amortissements et réductions de va	aleur cumul	l <u>és</u>	-	
Solde à l'ouverture de l'exercice	2018	(20.200)	(10.696)	(30.896)
Charges d'amortissement		(6.597)	(4.940)	(11.537)
Cessions/désaffectations		1.378		1.378
Solde à l'ouverture de l'exercice	2019	(25.419)	(15.636)	(41.055)
Charges d'amortissement		(1.450)	(2.861)	(4.311)
Cessions/désaffectations				0
Solde à la clôture de l'exercice	2019	(26.869)	(18.497)	(45.366)
		93.459	16.740	110.199

<u>Description des principales immobilisations incorporelles et des principaux mouvements de l'exercice</u>

Les immobilisations incorporelles acquises ou développées en 2019 comprennent principalement le développement de la nouvelle plateforme Atrias et le développement de réseaux intelligents (Smart Grid) ainsi que de comptage intelligent (Smart Metering).

En effet, l'évolution des techniques en matière de gestion de réseaux, le « comptage intelligent » mais aussi d'autres développements montrent que des coûts importants de développement sont générés et qu'il est fort probable qu'ils se répartissent sur des périodes plus longues que précédemment. Dans cette optique, depuis 2012, le Groupe a pris l'option de procéder à l'activation de certaines charges liées aux activités de développement.

Les immobilisations incorporelles liées aux logiciels informatiques sont amorties sur une durée de vie de 10 ans de façon linéaire prorata-temporis.

Note 10 - Immobilisations corporelles (en k€)

			30/	/06/2019	31/12/2018 (retraité)	3	1/12/2018	
Coût d'acquisition Dépréciations et réduc	tions de	_	(6.827.320	6.588.3	346	6.578.3	399
valeur cumulées	tionio a	3	(2	.694.808)	(2.586.3	53)	(2.586.3	53)
		_	- 4	4.132.512	4.001.9	93	3.992.0)46
Terrains et bâtiments		I		115.426	111.3	324	111.3	324
Réseau de distribution			3	3.969.405	3.841.8	99	3.841.8	399
Équipements				36.930	38.1	82	38.1	182
Leasing				10.123	9.9)47		
Autres				628	6	341	(641
				4.132.512	4.001.9	993	3.992.	046
		Terrains bâtimen		Réseau de listribution	Equipements	Leasing	Autres	Total
Coût Solde à l'ouverture de l'exercice	2018	13:	2.414	5.983.07	9 150.74	5	2.453	6.268.691
Acquisitions		1:	9.450	265.17	8 10.87	4 9.947		305.449
Cessions/désaffectations			(42)	(32.655	5) (1.544	.)		(34.241)
Reprise du réseau à la PBE			1.265	47.14	4 3	8		48.447
Solde à l'ouverture de l'exercice (retraité)	2019	15	3.087	6.262.74	6 160.11	3 9.947	2.453	6.588.346
Acquisitions			5.022	135.87	1 2.70	9 1.370		144.972
Cessions/désaffectations			(6)	(2.011	(713	s)		(2.730)
Reprise du réseau à Gaselwest			375	96.33				96.707
Autres					2	5		
Solde à la clôture de l'exercice	2019	158.4	78	6.492.938	162.134	11.317	2.453	6.827.320
	:		_	•			_	

Amortissements et réductions de valeur cumulées

		Terrains et bâtiments	Réseau de distribution	Equipements	Leasing	Autres	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	2018	(38.992)	(2.291.606)	(116.436)		(1.787)	(2.448.821)
Charges de dépréciation		(2.269)	(143.390)	(7.022)		(25)	(152.706)
Cessions/désaffectations		15	32.498	1.537			34.050
Reprise du réseau à la PBE		(517)	(18.349)	(10)			(18.876)
Solde à l'ouverture de l'exercice	2019	(41.763)	(2.420.847)	(121.931)	0	(1.812)	(2.586.353)
Charges de dépréciation		(1.289)	(71.804)	(3.974)	(1.194)	(13)	(78.274)
Cessions/désaffectations			2.011	701			2.712
Reprise du réseau à GSW			(32.893)				(32.893)
Solde à la clôture de l'exercice	2019	(43.052)	(2.523.533)	(125.204)	(1.194)	(1.825)	(2.694.808)

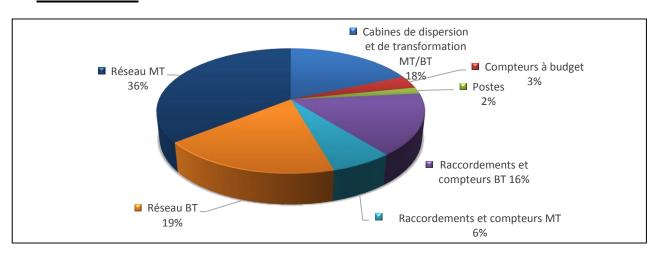
115.426	3.969.405	36.930	10.123	628	4.132.512

Depuis 2019, et selon la norme IFRS 16, les contrats de location sont comptabilisés dans les actifs et apparaissent dans les immobilisations corporelles, sous le poste « leasing » des tableaux. Plus d'explications sur les contrats de location sont données dans la note 22.

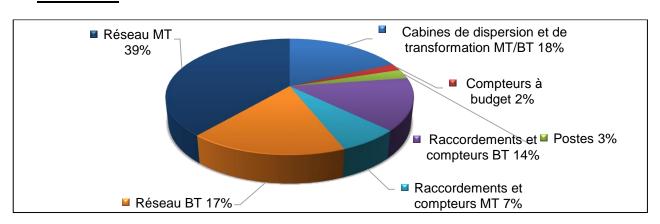
Les investissements aussi bien de cette année que ceux de 2018 sont principalement liés à notre réseau de distribution gaz et électricité. Ils représentent un montant de 136,8 M€ (hors reprise des 4 communes de Gaselwest) sur des investissements totaux de 145 M€. Ils sont composés :

- En électricité : de remplacement d'équipements (55%) et d'extensions de réseaux et d'installations de nouvelles cabines (45%) pour un montant total de 93,9 M€ (83 M€ à fin juin 2018) :

Année 06/2019

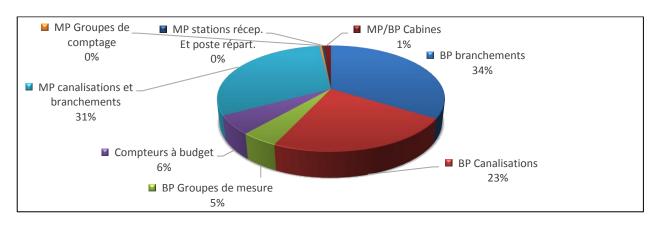


Année 2018

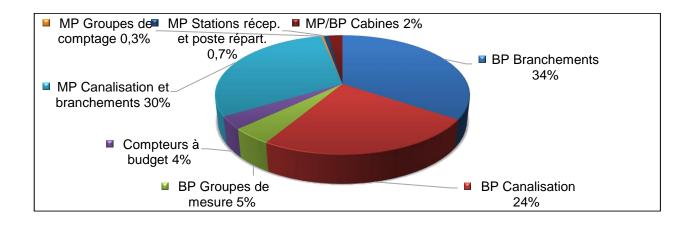


- En gaz : de travaux d'assainissement du réseau (45 %) et d'extensions du réseau existant (55 %) pour un montant total de 42,9 M€ (44,9 M€ à fin juin 2018) :

Année 06/2019



Année 2018



Note 11 - Actifs financiers (en k€)

	Non co	urant	Cou	rant
	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2019	31/12/2018
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats				
Instruments de capitaux propres non cotés Instruments de capitaux propres cotés – Sicavs et stock-options	17	628	2.933	7.697
Instruments financiers dérivés	4.025	6.887		
	4.042	7.515	2.933	7.697
Actifs financiers et autres créances Créances commerciales			189.876	135.915

15.213	14.151	7.678	51.326
 15.213	14.151	197.554	187.241
19.255	21.666	200.487	194.938

Le Groupe a vendu ses parts dans N'Allo à Engie dans le cadre de la création de son propre contact center, Comnexio, ce qui explique la diminution des instruments de capitaux propres non cotés.

Par ailleurs, le Groupe a également vendu un placement en SICAV au 01/01/2019, ce qui explique la variation des instruments de capitaux propres cotés.

Concernant les instruments financiers dérivés et leur variation en 2019, nous vous renvoyons à la note 28.

La juste valeur des créances commerciales et autres créances est présumée égale à leur valeur comptable.

Note 12 – Créances commerciales, autres créances et actifs d'impôts courants (en k€)

019	0.4.14.0.10.0.4.0			Courant		
	31/12/2018		30/06/2019	31/12/2018		
		· <u></u>				
			124.613	107.940		
			50.182	11.273		
			174.795	119.213		
			60.264	56.127		
			(10.617)	(10.378)		
			49.647	45.749		
			(10.731)	(8.061)		
			26.992	30.966		
			(50.828)	(51.953)		
0	0		189.876	135.914		
			0	44.465		
			21	3.743		
121	6.045					
092	8.106		8.870	4.699		
			(1.213)	(1.581)		
213	14.151		7.678	51.326		
			17.914	6.634		
0	0		17.914	6.634		
213	14.151		215.468	193.874		
	0 121 092 213	0 0 121 6.045 092 8.106 213 14.151 0 0	0 0 121 6.045 092 8.106 213 14.151 0 0	124.613 50.182 174.795 60.264 (10.617) 49.647 (10.731) 26.992 (50.828) 0 0 189.876 0 21 121 6.045 092 8.106 8.870 (1.213) 213 14.151 7.678 17.914 0 0 17.914		

Au niveau des créances commerciales, l'augmentation (+54 M€) est principalement due aux créances relatives aux redevances de transit, en hausse à fin juin 2019 (+55,6 M€) et justifiée par des créances ouvertes plus importantes de 58,7 M€ non encore échues (voir ci-dessous).

Les actifs de contrats concernant la distribution (50,2 M€) comprennent la redevance de voirie et la redevance de transit non relevée. Cette RTNR est basée sur la comparaison des allocations et facturations à fin mai 2019, c'est-à-dire à la sortie de l'hiver. L'allocation est donc supérieure à la facturation linéaire des clients ayant une relève annuelle engendrant dès lors un solde restant à facturer plus important. Cet écart se résorbera lors des mois d'été avec une allocation plus faible et des acomptes identiques.

Les rubriques « passifs de contrats (OSP) » et « passifs de contrats de construction » reprennent respectivement les acomptes perçus dans le cadre des compteurs à budget (OSP) et les acomptes perçus pour la réalisation de travaux liés à l'éclairage public communal principalement. Ceux-ci ne font pas l'objet de dépréciation à fin juin 2019.

Concernant les actifs d'impôt courant, ceux-ci sont principalement constitués des versements anticipés à l'impôt des sociétés effectués durant le 1^{er} semestre 2019.

Concernant les autres créances, la diminution importante (-43,7 M€) est principalement due au paiement en juin 2019, du solde des dividendes approuvés lors de l'assemblée générale de mai ainsi que du précompte mobilier y lié.

Actifs financiers et autres créances qui ne sont pas dépréciés

	Créances co	ommerciales	Autres créances & actifs d'impôts		
	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2019	31/12/2018	
Non dû	166.797	108.087	34.214	69.455	
	166.797	108.087	34.214	69.455	

Mouvements dans la provision liée aux réductions de valeur

30/06/2019	31/12/2018	30/06/2019	31/12/2018
51.953	40.477	1.581	1.726
1.161	13.225	170	616
(57)	57	(2)	2
37			
(2.266)	(1.806)	(536)	(763)
50.828	51.953	1.213	1.581
	51.953 1.161 (57) 37 (2.266)	51.953 40.477 1.161 13.225 (57) 57 37 (2.266) (1.806)	51.953 40.477 1.581 1.161 13.225 170 (57) 57 (2) 37 (2.266) (1.806) (536)

Provisions pour réductions de valeur

	30/06/2019	31/12/2018
État de la situation financière	(52.041)	(53.533)
État du résultat global	(2.183)	(19.472)

La variation importante des réductions de valeur par rapport à fin d'année 2018 est due à l'introduction de la norme IFRS 9 l'an passé et la comptabilisation d'une réduction de valeur plus importante suite à l'application de la méthode qui consiste à appliquer le taux de perte historique sur les créances ouvertes dès le premier jour où la facture est émise.

Réductions de valeur

Créances commerciales

	Balance 30/06/2019 Base réduction de valeur	Taux moyen de pertes crédit attendues	Pertes attendues
Jusqu'à 90 jours	11.380	28%	3.215
Entre 91 et 180 jours	4.511	29%	1.320
Entre 181 et 270 jours	4.576	43%	1.961
Entre 271 et 360 jours	3.083	49%	1.505
Entre 361 et 720 jours	13.745	54%	7.376
Supérieur à 720 jours	44.416	83%	36.664
	81.711		52.041

Créances commerciales

	Balance 31/12/2018 Base réduction de valeur	Taux moyen de pertes crédit attendues	Pertes attendues
Jusqu'à 90 jours	12.139	24%	2.858
Entre 91 et 180 jours	4.384	39%	1.723
Entre 181 et 270 jours	4.553	47%	2.139
Entre 271 et 360 jours	4.571	47%	2.146
Entre 361 et 720 jours	14.884	57%	8.462
Supérieur à 720 jours	43.487	83%	36.206
	84.018		53.534

La majorité de nos réductions de valeur sont relatives à la clientèle protégée d'ORES Assets et à la fourniture, à titre provisoire, des clients finaux (54% en juin 2019 contre 51% fin 2018) qui se retrouvent sans contrat de fourniture ou dans les liens d'un contrat de fourniture qui a été suspendu (clients dits « fournisseur X »). L'autre partie importante du montant des réductions de valeur provient des créances relatives aux fraudes sur nos réseaux qui représentent 25% en juin 2019 contre 24% fin 2018.

Note 14 - Trésorerie et équivalents de trésorerie (en k€)

Trésorerie et équivalents de trésorerie pour le tableau de flux de trésorerie

	30/06/2019	31/12/2018
Trésorerie	46.053	45.447
Dépôts à terme	99.000	70.350
	145.053	115.797

La trésorerie du Groupe est en augmentation en 2019 (+29 M€) comparé à 2018, notamment dû au montant des nouveaux emprunt contractés fin juin 2019 dont une partie a été allouée aux placements.

Pour une analyse détaillée de la trésorerie, nous renvoyons le lecteur au tableau consolidé des flux de trésorerie.

Note 16 – Emprunts (en k€)

	Valeur coi	mptable		Juste valeur			
	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2019	31/12/2018	Niveau hiérarchique		
Non garantis - Non courant							
Prêts bancaires	1.456.783	1.336.783	1.504.504	1.352.812	Niveau 2		
Billets de trésorerie – placements privés	30.000	80.000	32.849	85.117	Niveau 2		
Emprunts obligataires	568.239	567.946	779.965	726.791	Niveau 2		
Autres	7.114	7.114	7.064	6.736	Niveau 2		
	2.062.136	1.991.843	2.324.382	2.171.456			
Non garantis - Courant							
Prêts bancaires	89.159	89.037	89.159	89.037	Niveau 2		
Billets de trésorerie court terme	70.995	91.997	70.995	91.997	Niveau 2		
Billets de trésorerie – placements privés	51.553	54.013	51.553	54.013	Niveau 2		
Emprunts obligataires	14.306	9.904	14.306	9.904	Niveau 2		
Autres	371	371	371	371	Niveau 2		
	226.384	245.322	226.384	245.322			
Total des dettes financières	2.288.520	2.237.165	2.550.766	2.416.778			
Parmi lesquelles : courantes	226.384	245.322	226.384	245.322			
Parmi lesquelles : non courantes	2.062.136	1.991.843	2.324.382	2.171.456			

En juin 2019, le Groupe a contracté de nouveaux emprunts bancaires pour un montant de 120 M€. Il a également remboursé une partie des billets de trésorerie à court terme d'une valeur de 99 M€ qui venaient à échéance durant le premier semestre 2019 et a souscrit à de nouveaux billets de trésorerie à court terme pour un montant total de 78 M€ d'une durée de 3 à 7 mois.

Une partie des billets de trésorerie, sous forme de placements privés, venant à échéance en début 2020 a été reclassé de long terme en court terme pour un montant de 50 M€, ce qui a compensé la variation en placements courants de ceux arrivés à échéance en mars 2019 pour un montant nominal de 50,8 M€.

Lexique des termes utilisés pour la segmentation des emprunts

Taux fixe ajustable : emprunt dont le taux est fixé pour une certaine période supérieure à l'année et comprise dans la durée de remboursement de la dette. Au terme de cette période, le taux est revu en fonction de l'évolution du marché.

Taux variable couvert : emprunt à taux variable couvert par un produit de couverture de type swap, collar ou cap.

Description des méthodes utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des emprunts

Financement à taux fixe : à la date de clôture, somme des flux futurs actualisés reprenant le capital et les intérêts calculés sur base du taux du marché à la date de clôture (dont l'emprunt obligataire entre autres).

Financement à taux fixe ajustable : à la date de clôture, somme des flux futurs actualisés reprenant le capital et les intérêts calculés sur base du taux du marché à la date de clôture.

Financement à taux variable : la juste valeur est présumée égale à la valeur comptable à la date de clôture.

Billet de trésorerie à court terme : la juste valeur est égale à la valeur comptable à la date de clôture.

Les remboursements sont prévus comme suit (par échéance et type de taux en k€)

30/06/2019	Taux fixe	Taux fixe ajustable	Taux variable	Taux variable couvert	TOTAL
Endéans l'année	159.262	264	2.528	64.330	226.384
>1 et <3 ans	399.644	528	9.948	190.980	601.100
>3 et <5 ans	176.171	528	4.840	147.510	329.050
>5 et <15 ans	429.944	264	3.437	376.150	809.795
>15 ans	322.192				322.192
	1.487.214	1.583	20.753	778.971	2.288.520
31/12/2018	Taux fixe	Taux fixe ajustable	Taux variable	Taux variable couvert	TOTAL
Endéans l'année	178.196	264	2.528	64.334	245.322
>1 et <3 ans	448.649	527	9.948	190.980	650.104
>3 et <5 ans	176.171	528	4.840	227.510	409.049
>5 et <15 ans	280.669	264	3.437	296.150	580.520
>15 ans	352.170				352.170
	1.435.855	1.583	20.753	778.974	2.237.165

Les remboursements sont prévus comme suit (par échéance et par nature en k€)

30/06/2019	Billets de trésorerie à court terme	Prêts bancaires	Placements Privés	Obligations	Autres	Total
Endéans l'année	70.995	89.159	51.553	14.306	371	226.384
>1 et <3 ans		280.576	30.000	289.380	1.143	601.100
>3 et <5 ans		327.907			1.143	329.050
>5 et <15 ans		804.966			4.829	809.795
>15 ans		43.333		278.858		322.192
	70.995	1.545.942	81.553	582.544	7.486	2.288.520
31/12/2018	Billets de trésorerie à	Prêts bancaires	Placements Privés	Obligations	Autres	Total

31/12/2018	Billets de trésorerie à court terme	Prêts bancaires	Placements Privés	Obligations	Autres	Total
Endéans l'année	91.997	89.037	54.013	9.904	371	245.322
>1 et <3 ans		279.851	80.000	289.110	1.143	650.104
>3 et <5 ans		407.907			1.142	409.049
>5 et <15 ans		575.691			4.829	580.520
>15 ans		73.334		278.836		352.170
	91.997	1.425.820	134.013	577.850	7.485	2.237.165

Tous les emprunts sont contractés en euros.

Note 17 - Autres passifs financiers (en k€)

	Non courant 30/06/2019 31/12/2018		Courant 30/06/2019 31/12/201				
Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats							
Instruments dérivés - swaps	7.690	4.632		1.518	2.891		
	7.690	4.632		1.518	2.891		
Passifs financiers évalués au coût a	amorti (hors en	nprunts)					
Dettes commerciales				136.958	166.178		
Autres dettes	10.582	178		71.510	48.810		
	10.582	178		208.468	214.988		
	18.272	4.810		209.986	217.879		

Juste valeur

La juste valeur des dettes commerciales correspond à leur valeur comptable.

	30/06/2019	31/12/2018
Période de crédit moyenne pour les dettes commerciales (en jours)	50	50
les delles commerciales (em jours)		

Pour une explication sur les passifs financiers dérivés, nous vous renvoyons à la note 28.

Note 18 - Autres dettes et autres passifs (en k€)

	Valeur comptable	
	30/06/2019	31/12/2018
Sécurité sociale et autres taxes	22.957	15.376
Avantages au personnel à court terme et provisions liées	53.923	32.450
Charges à payer	694	136
Produits reportés	366	113
Instruments dérivés - swaps	9.208	7.523
Obligations locatives	10.181	
Autres	25.985	3.645
	123.314	59.243
Parmi lesquels : non courant	18.272	4.810
Parmi lesquels : courant	105.042	54.433

L'augmentation importante des avantages à court terme et provisions liées (+21,5 M€) s'explique par le fait que des provisions relatives aux bonus, primes et pécules de vacances ne s'éteignent qu'au moment de leur utilisation dans le courant du second semestre 2019, ou en fin d'année au moment du paiement.

Suite à la mise en place de la nouvelle norme IFRS 16 concernant les contrats de location, une dette relative aux obligations locatives est enregistrée à fin juin 2019. Celle-ci correspond à la valeur actualisée des loyers futurs des biens pris en location et activés depuis le 01/01/2019 dans les immobilisations corporelles diminuées des obligations court-terme correspondant aux charges du premier semestre.

Quant à l'augmentation de la ligne « autres » de près de 22 M€, cela est surtout dû au solde encore à payer concernant la reprise des 4 communes de Gaselwest (10 M€), de la redevance de transport et de la cotisation fédérale à payer (8 M€), ainsi qu'une dette envers RESA (2 M€).

Pour une explication plus détaillée des provisions pour pensions et des avantages au personnel à court terme qui font également partie intégrante de ce poste, voir également la note 20. Pour une explication plus détaillée des instruments dérivés, voir la note 28.

Note 20 - Avantages au personnel - Général (en k€)

Etat de la situation financière

	30/06/2019	31/12/2018
Non courant		
Avantages liés aux pensions – Régimes financés	(152.627)	(175.541)
Avantages liés aux pensions – Régimes non financés	6.920	6.246
Autres avantages postérieurs à l'emploi	103.686	91.043
Autres avantages à long terme	38.367	35.874
	(3.654)	(42.378)
Effet du plafond de l'actif	104.266	125.651
	100.612	83.273
Courant		
Rémunérations et primes	53.923	32.450
	53.923	32.450
	154.535	115.723

Une description des avantages au personnel figure dans les méthodes comptables du rapport annuel IFRS 2018 (voir point 3.A.11).

L'augmentation importante des rémunérations et primes (+21,5 M€) est expliquée à la note 18 cidessus. Signalons qu'à fin juin 2019, à l'exception du taux d'actualisation, aucune hypothèse n'est modifiée pour estimer les avantages au personnel.

Note 21 - Avantages au personnel - Régimes à prestations définies (en k€)

Pour une description détaillée des différents plans de pension existant au sein du Groupe, nous vous renvoyons à la note 21 du rapport annuel IFRS 2018.

Etat de la situation financière

	30/06/2019	31/12/2018
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies/régimes financés	351.504	331.835
Actifs des régimes	(504.131)	(507.376)
Déficit / (surplus)	(152.627)	(175.541)
Valeur actualisée des autres avantages à long terme/régimes financés	39.589	36.411
Actifs des régimes des autres avantages à long terme	(1.222)	(537)
Déficit / (surplus)	38.367	35.874
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies/régimes non financés	110.260	97.289
Effet du plafond de l'actif	104.266	125.651
Donait not découlant de l'abligation au titre des		
Passif net découlant de l'obligation au titre des prestations définies	100.266	83.273
-		
Droits au remboursement	(1.821)	(1.352)

Au 30 juin 2019, les taux d'actualisation appliqués sur nos différents plan de pension sont en baisse :

- Pour les plans à contributions définies plans DC (Powerbel et Enerbel) : 1,00% (contre 1,79% à fin 2018)
- Pour les plans soins de santé et avantages tarifaires : 0,98% (contre 1,76% à fin 2018)
- Pour tous les autres plans : 0,59% (contre 1.34% à fin 2018)

Suite à cela, les provisions liées à ces différents plans ont augmenté, mais cet effet est partiellement compensé par la variation négative du plafond de l'actif (-21 M€) et la baisse de la valeur des actifs de couverture.

Etat du résultat global

	30/06/2019	31/12/2018
Coût des services		
Coût des services rendus	6.752	13.453
	6.752	13.453
Intérêt net sur le passif (actif) au titre des prestations définies		
Charge d'intérêt découlant de l'obligation au titre des prestations définies	3.184	5.796
Produit d'intérêt sur les actifs des régimes	(3.464)	(6.381)
Intérêt relatif à l'effet du plafond de l'actif	842	1.987
	562	1.402
(Produits)/charges comptabilisés au compte de résultats à l'égard des régimes à prestations		
définies	7.314	14.855

Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (OCI)

(Gains)/pertes actuariels découlant des obligations au titre des prestations définies, provenant de :	30/06/2019	31/12/2018
i. Modifications des hypothèses démographiques	0	0
ii. Modifications des hypothèses financières	33.761	(6.511)
iii. Ajustements découlant de l'expérience	(1)	1.773
iv. Sous-total	33.760	(4.738)
 Rendement des actifs du régime hors produit d'intérêt sur les actifs du régime 	0	42.115
 ii. Modifications des hypothèses financières iii. Changement de l'effet du plafond de l'actif hors intérêt y relatif 	(22.227)	(44.719)
iv. Sous-total	(22.227)	(2.604)
	11.533	(7.342)
Produits)/charges des régimes à prestations éfinies	18.847	7.513

Les écarts actuariels relatifs aux engagements (- 33,8 M€) enregistrés dans les autres éléments du résultat global sont dus au changement du taux d'actualisation, à la baisse en 2019.

La diminution de nos actifs de couverture (voir ci-dessous) a eu pour conséquence de diminuer également notre plafond de l'actif de couverture, passant de 126 M€ à 104 M€, générant un produit de 22 M€ et compensant par la même occasion la charge liée à l'augmentation de nos obligations.

Mouvements dans la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies

	30/06/2019	31/12/2018
Solde à l'ouverture de l'exercice	429.124	428.491
Coût des services rendus	6.752	13.453
Coût d'intérêt	3.184	5.796
Cotisations des participants des régimes	623	1.411
(Gains)/pertes actuariels provenant de : i. Modifications des hypothèses démographiques	0	0
ii. Modifications des hypothèses financières	33.761	(6.511)
iii. Ajustements découlant de l'expérience	(1)	1.566
	,	
Transfert d'obligations d'autres avantages à long		
termes vers des plans DB	0	6.345
Avantages versés	(11.679)	(21.635)
Autre	0	208
Solde à la clôture de l'exercice	461.764	429.124

Mouvements dans la juste valeur des actifs des régimes

	30/06/2019	31/12/2018
Solde à l'ouverture de l'exercice	507.376	526.864
Produit d'intérêt sur les actifs des régimes	3.464	6.381
Rendement des actifs du régime hors produit d'intérêt sur les actifs du régime	0	(29.491)
Ecarts actuariels	0	(12.625)
Cotisations de l'employeur	4.002	27.369
Cotisations des participants des régimes	623	1.411
Avantages versés	(11.679)	(21.633)
Transfert d'actifs d'autres avantages à long termes vers des plans DB	0	9.100
Solde à la clôture de l'exercice	503.786	507.376
	30/06/2019	31/12/2018
Rendement réel des actifs du régime	3.464	(23.110)

Note 22 - Contrats de location (en k€)

Contrats de location simple

Paiement enregistré comme une charge dans le compte de résultats

	30/06/2019	31/12/2018
Loyers minimaux	7.104	15.886
Loyers de sous-location perçus	(1.988)	(3.738)
	5.116	12.148

La nouvelle norme IFRS 16 introduit de nouvelles dispositions en ce qui concerne la considération et la comptabilisation des contrats de location. Tout d'abord, le changement dans la définition d'un contrat de location réside principalement dans la notion de contrôle. Un contrat est considéré comme un contrat de location selon la norme IFRS 16, lorsque le preneur contrôle le droit d'utilisation d'un bien identifié pour une période de temps donnée, moyennant une contrepartie.

D'un point de vue du <u>preneur</u> de location, il ne convient plus de faire la distinction entre les contrats de location simple et de location-financement. Le Groupe prend en considération tous les contrats de location, excepté les contrats à court-terme (moins d'un an) et les contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur (ordinateurs, etc.). Comptablement, le Groupe reconnait un droit d'usage et une obligation locative au commencement de chaque contrat de location, mesuré à la valeur actualisée des loyers futurs. Les actifs ainsi comptabilisés s'amortissent de manière linéaire sur la durée du contrat et font l'objet d'un test de dépréciation selon les critères d'IAS 36 – dépréciation d'actifs. Le Groupe comptabilise également un intérêt sur le passif locatif. Au niveau des flux de trésorerie, le paiement du loyer est divisé entre un montant principal et un intérêt.

Transition / Réconciliation IAS 17 et IFRS 16

	Bâtiments	FO et autres	véhicules	IT	TOTAL
Paiements de loyers minimaux cfr IAS 17 au					
31/12/2018	2.097	3.928	2.326	7.535	15.886
Contrats exemptés de l'IFRS 16	(981)	(3.483)	(1.445)	(7.535)	(13.444)
Impact de l'actualisation et de l'estimation du terme du leasing	1.845	4.023	1.637		7.505
Dettes de leasing reconnues en application initiale de l'IFRS 16 au 01/01/2019	2.961	4.468	2.518	-	9.947

Actifs au titre de droits d'utilisation	Bâtiments	FO	véhicules	TOTAL
Valeur comptable nette				
31/12/2018 (montant retraité)	2.961	4.468	2.518	9.947
Nouveaux leasing	528		842	1.370
30-juin-19	2.958	4.265	2.901	10.124
Dotation aux amortissements de l'exercice clos le				
31/12/2018 (montant retraité)	0	0	0	0
30-juin-19	531	203	459	1.193

Le Groupe est preneur dans des contrats concernant principalement des voitures, des bâtiments, et des fibres optiques. La mise en application de la norme IFRS 16 conduit à un enregistrement d'immobilisés corporels d'une valeur de 10 M€ au 01/01/2019 et de 1,4 M€ supplémentaires concernant les nouveaux contrats de location durant le premier semestre 2019.

L'impact au niveau des charges d'amortissements et des charges d'intérêts est une augmentation de respectivement 1,2 M€ et 0,1 M€. D'un autre côté, le Groupe enregistre une diminution de ses charges opérationnelles de 1,3 M€.

Note 23 – Impôts courants (en k€)

1. Charge d'impôt comptabilisée dans le compte de résultats

	30/00/2019	30/00/2010
Charge d'impôt exigible pour l'exercice	45.770	28.519
Ajustements comptabilisés au cours de l'exercice au titre de l'impôt exigible de périodes antérieures	12	(5)
Taxes relatives aux intérêts perçus	9	9
Charge (produit) d'impôt courant	45.791	28.523
Charge (produit) d'impôt différé relatif à la reconnaissance ou la reprise de différences temporaires	(1.460)	7.380
Charge (produit) d'impôt différé	(1.460)	7.380
Total de la charge d'impôt comptabilisée en résultat	44.331	35.903

L'augmentation de la charge d'impôt courant comptabilisée en résultat (17,3 M€) provient d'un résultat avant impôts plus important cette année par rapport à la même période l'an passé.

Au niveau des impôts différés, l'évolution de la charge à la baisse (-8,8 M€) s'explique par le fait qu'en 2019, il y a un produit d'impôt différé de 8,3 M€ dû à l'impact du changement de taux d'imposition entre 2019 et 2020, passant de 29,58% à 25%.

2. Réconciliation du taux d'imposition effectif avec le taux d'imposition théorique

	30/06/2019	30/06/2018
Résultat avant impôt	152.030	110.203
Taux d'imposition en Belgique	29,58%	29,58%
Charge d'impôt théorique à payer	44.970	32.598
<u>Ajustements</u>		
Impôt sur les dépenses non admises	5.066	2.338
(Produit) lié à l'utilisation des intérêts notionnels	47	(54)
(Produit) lié la déduction pour investissement	(168)	, ,
Crédit d'impôt lié au Tax-shelter		
Charge d'impôt différé relatif à la reconnaissance ou la reprise de différences temporaires	2.651	1.017
(Produit) d'impôt différé relatif à la reconnaissance ou la reprise de différences temporaires		
(Produit) d'impôt différé suite au changement futur de taux d'imposition	(8.256)	
Taxes relatives aux intérêts perçus	9	9
	(651)	3.310
Taxes relatives à la période précédente	12	(5)
Total de la charge d'impôt relative à la période	44.331	35.903
O 1 1	77.001	00.000

3. Charge d'impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global

	30/06/2019	30/06/2018
Charge (produit) d'impôt différé sur la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	(1.108)	321
Charge (produit) d'impôt différé sur les régimes à prestations définies	(2.883)	(3.390)
Charge (produit) d'impôt différé suite au changement futur du taux d'imposition	0	0
Total de la charge d'impôt dans les autres éléments du résultat global	(3.991)	(3.069)

Pour rappel, les différences temporelles sur des actifs ou passifs dont les mouvements sont comptabilisés en autres éléments du résultat global ont également été enregistrées dans cette rubrique tel que prescrit par la norme IAS 12 - Impôts sur les revenus (voir à ce sujet les rapports annuels IFRS 2014 et 2015 pour de plus amples détails).

Ceci est notamment le cas des swaps de couverture en cours à fin 2019, pour lesquels une baisse de la juste valeur a entrainé une variation à la hausse de l'actif d'impôt différé comptabilisé en juin 2019 générant une produit d'impôt différé de 1,1 M€.

Les écarts actuariels défavorables calculés en juin 2019 (-11,5 M€ - voir la note 21) ont également entrainé un produit d'impôt différé de 2,9 M€.

Note 24 - Impôts différés (en k€)

1. Vue d'ensemble des actifs et passifs d'impôts différés par nature de différence temporelle

	Actifs		Passifs		Ne	t
	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2019	31/12/2018
Immobilisations incorporelles			(5.508)	(4.732)	(5.508)	(4.732)
Immobilisations corporelles			(86.425)	(84.328)	(86.425)	(84.328)
Immobilisations corporelles - réévaluation			(197.371)	(204.761)	(197.371)	(204.761)
Immobilisation corporelles – leasing			(2.531)		(2.531)	
Autres actifs non courants			(1.006)	(1.722)	(1.006)	(1.722)
Créances commerciales et autres créances	2.029	2.242			2.029	2.242
Autres actifs courants	7.760	10.691			7.760	10.691
Provisions pour avantages au personnel	19.455	15.120			19.455	15.120
Emprunts			(604)	(625)	(604)	(625)
Autres provisions				(34)	0	(34)
Autres passifs non courants	1.923	1.158			1.923	1.158
Autres passifs courants	67			(671)	67	(671)
Total des différences temporaires	31.234	29.211	(293.445)	(296.873)	(262.211)	(267.662)
Actifs (passifs) d'impôts différés	31.234	29.211	(293.445)	(296.873)	(262.211)	(267.662)
Compensation (1)	(31.234)	(29.211)	31.234	29.211	0	0
Total, net	0	0	(262.211)	(267.662)	(262.211)	(267.662)

⁽¹⁾ Selon IAS 12 - *Impôt sur les revenus*, les actifs et passifs d'impôts différés doivent, sous certaines conditions, être compensés lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale.

2. Mouvements enregistrés dans les comptes d'impôts différés

	Balance d'ouverture	Reconnus en compte de résultats	Reconnus en autres éléments du résultat global	Reconnus directement en fonds propres	Balance de clôture
Différences temporaires					
Immobilisations incorporelles	(4.732)	(776)			(5.508)
Immobilisations corporelles	(84.328)	(2.097)			(86.425)
Immobilisations corporelles - réévaluation	(204.761)	7 .390			(197.371)
Immobilisation corporelles – leasing		(2.531)			(2.531)
Autres actifs non courants	(1.722)	716			(1.006)
Créances commerciales et autres créances	2.242	(213)			2.029
Autres actifs courants	10.691	(2.931)			7.760
Provisions pour avantages au personnel	15.120	1.452	2.883		19.455
Autres provisions	(34)	34			0
Autres passifs non courants	1.158		765		1.923
Emprunts	(625)	21			(604)
Autres passifs courants	(671)	395	343		67
	(267.662)	1.460	3.991		(262.211)
Crédits d'impôt et pertes fiscales reportées					
Crédits d'impôt					0
Pertes fiscales reportées					0
	0	0	0	0	0
Total des mouvements, net	(267.662)	1.460	3.991		(262.211)

3. Impôts différés reconnus dans l'état consolidé de la situation financière

	30/06/2019	31/12/2018
Impôts différés actifs		
Impôts différés passifs	(262.211)	(267.662)
	(262.211)	(267.662)

Note 28 - Instruments dérivés (en k€)

Résumé des instruments financiers dérivés

<u>Instruments dérivés non désignés dans des couvertures de flux de trésorerie</u>

Cap de taux d'intérêt Swap de taux d'inflation

parmi lesquels : non courants parmi lesquels : courants

<u>Instruments dérivés désignés dans des couvertures de flux de trésorerie</u>

Swaps de taux d'intérêt

parmi lesquels : non courants parmi lesquels : courants

Justes valeurs positives					
30/06/2019	31/12/2018				
1.495 2.530	5.239 1.648				
4.025	6.887				
4.025	6.887				
Justes valeur	rs négatives				
Justes valeur 30/06/2019	rs négatives 31/12/2018				
30/06/2019	31/12/2018				
30/06/2019 9.208	31/12/2018 7.523				

	taux d'intérêt	à la cloture	Montant notionnel du principal		Juste valeur de l'instrument				Element à taux variable (couvert)
	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2019		Emprunts
								_	
SWAP	3,56%	3,56%	81.798	81.798	1.518	2.891	(1.373)	31/12/2019	Emprunt 3 - FP50 2008
	,	,							Emprunt 4 - MP FP
SWAP	2,33%	2,33%	25.000	25.000	1.096	1.339	(243)	31/12/2020	2010
SWAP	0,42%	0,42%	40.000	40.000	1.389	602	787	29/12/2023	
SWAP	0,54%	0,54%	50.000	50.000	2.060	637	1.423	30/12/2024	
SWAP	0,66%	0,66%	30.000	30.000	1.675	563	1.112	31/12/2025	Emprunt 11 - MP ORES 2016 - Lot 3
SWAP	1,725% et	1,725% et					,,,,		
2011_SWAP10a	1,83%	1,83%	18.922	18.922	639	750	(111)	31/12/2021	MP 2011
SWAP FORTIS	0.000/	0.000/	0.504	0.504	004	744	00	24 /42 /2026	IOU Forth 2000
2006	2,20%	2,20%	8.504	8.504	831	741	90		IGH_Fortis 2006
			254.224	254.224	9.208	7.523	1.685		<u>.</u>

Description de la politique de couverture au sein du Groupe

En vue de maîtriser le risque de taux, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt (taux variables vers taux fixes), des caps ou encore des collars (combinaison de cap et de floor). Au sein du Groupe, la gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement. Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins spéculatives.

Entre 2017 et 2018, le Groupe a contracté plusieurs caps de taux en vue de se protéger contre une remontée des taux d'intérêts. La juste valeur des ces produits était de 1,5 M€ fin juin 2019.

Concernant les swaps de taux d'intérêt, le niveau des taux s'est fortement dégradé depuis le début de l'année, le portefeuille fin juin 2019 a globalement enregistré une variation négative de la juste valeur (1,7 M€). La majorité des contrats en portefeuille ont affiché des justes valeurs plus faibles que fin 2018 (-1,6 M€) en raison des échéances finales des contrats qui se rapprochent. Néanmoins, pour 3 contrats conclus en 2016, c'est le mouvement inverse (+3,3 M€) qui a été constaté en raison de leurs échéances plus longues et de la chute des taux long terme.

Quant aux swaps d'inflation conclus fin 2018, leurs justes valeurs s'affichaient à 2,5 M€ fin juin 2019 contre 1,7 M€ fin 2018.

Note 31 - Gestion des risques financiers (en k€)

1. Risque de crédit

Description générale de la manière dont le risque de crédit est géré

Aucun changement dans la manière de gérer le risque de crédit n'est intervenu durant le premier semestre 2019.

Détail du risque de crédit maximal

Actifs financiers dérivés Créances commerciales et autres créances Instruments de capitaux propres non côtés Trésorerie et équivalent de trésorerie

_	30/06/2019	31/12/2018
	4.025	6.887
	197.554	187.241
	17	629
	145.053	115.797
_	346.649	310.554

2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées aux instruments financiers.

Le risque de liquidité est lié à la nécessité pour le Groupe d'obtenir les financements externes nécessaires, entre autres, à la réalisation de son programme d'investissements ainsi qu'au refinancement des dettes financières existantes.

La politique de financement s'appuie sur la couverture des besoins de financement de l'année en cours et le maintien d'une trésorerie excédentaire. Ce dernier point et la diversification des sources de financement permettent au Groupe de limiter le risque de liquidité.

ORES dispose d'une capacité de financement court terme par l'intermédiaire de son programme de billets de trésorerie, du contrat de financement avec la Banque Européenne d'Investissement et de la ligne de crédit renouvelée pour un montant de 50 M€ sur une durée de 12 mois en mai 2019; on peut considérer que le risque de liquidité est quasi-nul. La gestion de la trésorerie permet de limiter les risques de marché, de structure de patrimoine et de liquidité. Les organes de gestion ont mis en place une politique prudente de placements, se basant sur la diversification ainsi que le recours à des produits au risque − de crédit et de taux − limité. ORES est attentive à la problématique des taux négatifs dans la gestion de sa trésorerie.

Concernant le maintien des disponibilités, la trésorerie du Groupe s'élève à 145,05M€ au 30 juin 2019 (contre 115,8 M€ fin 2018) – voir note 14. Le détail des emprunts contractés par le Groupe est quant à lui repris en note 16.

Analyse de la maturité (basé sur les flux financiers futurs non actualisés)

30/06/2019	Montant comptabilisé	< 1 an	>1 et <3 ans	>3 et <5 ans	>5 et <15 ans	>15 ans	Sans échéance	Total
Actifs financiers dérivés	4.025				2.530	1.495		4.025
Créances commerciales et autres	197.554	197.554						197.554
créances Actifs financiers disponibles à la vente	197.554	197.554					17	197.554
Trésorerie et équivalent de trésorerie	145.053	145.053						145.053
Total actifs	346.649	342.607	0	0	2.530	1.495	17	346.649
Passifs financiers dérivés	9 .208	3.402	2.238	1.362	358			7.360
Emprunts	2.288.520	241.993	650.401	362.890	934.521	419.523		2.609.327
Dettes commerciales et autres dettes	208.468	208.468						208.468
Total passifs	2.506.196	453.863	652.639	364.252	934.878	419.523	0	2.825.155
Total du risque de liquidité	(2.159.547)	(111.256)	(652.639)	(361.722)	(933.383)	(419.523)	17	(2.478.506)

Analyse de la maturité (basé sur les flux financiers futurs non actualisés)

31/12/2018	Montant comptabilisé	< 1 an	>1 et <3 ans	>3 et <5 ans	>5 et <15 ans	>15 ans	Sans échéance	Total
Actifs financiers dérivés	6.887				1.585			1.585
Créances commerciales et autres créances	187.241	187.241						187.241
Actifs financiers disponibles à la vente	629						629	629
Trésorerie et équivalent de trésorerie	115.797	115.797						115.797
Total actifs	310.554	303.038	0	0	1.585	0	629	305.252
								I
Passifs financiers dérivés	7.523	4.801	2.452	(4)	(478)			6.771
Emprunts	2.260.955	265.325	709.862	448.502	715.167	454.461		2.593.317
Dettes commerciales et autres dettes	214.988	214.988						214.988
Total passifs	2.483.466	485.114	712.314	448.498	714.689	454.461	0	2.815.076
* 4.1.1.1	(0.470.040)	(400.070)	(740.044)	(440, 400)	(740.404)	(454 404)	200	(0.500.004)
Total du risque de liquidité	(2.172.912)	(182.076)	(712.314)	(448.498)	(713.104)	(454.461)	629	(2.509.824)

3. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix de marché. Le risque de marché comprend trois types de risques :

- taux de change (risque de change) non applicable pour le Groupe
- taux d'intérêt de marché (risque de taux d'intérêt)
- prix de marché (par exemple : prix des actions, prix des commodités) non applicable pour le Groupe

Les activités du Groupe l'exposent essentiellement aux risques financiers liés aux fluctuations des taux d'intérêt. Toutefois, le risque de prix lié à la seule sicav encore détenue en portefeuille et classée en autres actifs courants, est considéré comme négligeable.

Risque du taux d'intérêt

Le Groupe a établi une politique de gestion du risque de taux qui s'appuie sur un équilibre entre les emprunts à taux fixes et les emprunts à taux variables. Pour gérer le risque de volatilité des taux d'intérêt, il a recours à l'utilisation de produits dérivés de couverture (swap, cap, collar ou structure de taux) en fonction de la situation des marchés. La valeur de ces instruments est principalement fonction des fluctuations des taux d'intérêt. Le portefeuille est géré de manière centralisée au niveau du Groupe et l'ensemble des positions sont revues périodiquement.

Analyse de sensibilité

<u>Description de la méthode et des hypothèses prises pour effectuer notre test de sensibilité</u> Le taux d'intérêt à utiliser avant les variations de marge se calculera comme suit :

Nous prenons les derniers taux constatés le dernier jour ouvrable de la période concernée (30/06) et nous calculons la moyenne pour les Euribor (Euribor 1, 3, 6, 12 mois) et des taux swaps (d'une durée de 1 à 30 ans). Au 30 juin 2019, le taux moyen Euribor reste négatif et s'élève à -0.315% (-0,26% à fin 2018) et le taux moyen des swaps est de 0,08% (0,59% fin 2018). Sur base de ces moyennes obtenues, nous recalculons les flux financiers au 01/01/N+1.

Ensuite, nous simulons l'impact d'une hausse de 50 points de base du taux calculé ci-dessous. Nous faisons de même en simulant l'impact d'une baisse de 50 points de base de la courbe de taux calculée ci-dessous.

L'impact dans chacune des colonnes est mesuré à 2 niveaux (en k€) :

- 1. Sur le résultat avant impôts (pour tous les produits) : cette colonne représente la différence entre les charges financières simulées par rapport aux charges financières calculées à la date de clôture suivant le taux moyen (positif = gain ; négatif = perte)
- 2. Sur les fonds propres : cette colonne représente la différence entre la valeur comptable calculée à la date de clôture sur base du taux moyen par rapport à la valeur comptable simulée (capital restant dû ou market value) (positif = gain ; négatif = perte)

		+ 50 point	ts de base	- 50 points	s de base
	30/06/2019	Impact sur le résultat avant impôt	Impact sur les fonds propres	Impact sur le résultat avant impôt	Impact sur les fonds propres
Emprunt		(1.339)		1.099	
Cap			7.251		1.413
Swap		271	1.104	(223)	(7.398)
		(1.068)	8.355	876	(5.985)
	31/12/2018				
Emprunt		(3.976)		2.462	
Cap			3.517		(2.337)
Swap		926	(4.191)	(494)	(15.340)
		(3.050)	(674)	1.968	(17.677)

L'augmentation de 50 points de base ferait diminuer notre résultat avant impôt de 1,1 M€ et ferait augmenter nos fonds propres de 8,4 M€, tandis qu'une diminution de 50 points de base ferait augmenter notre résultat de 0,9 M€ mais aurait un impact négatif de 6 M€ sur nos fonds propres.

4. Gestion du risque sur le capital

Le capital social du Groupe représente le capital d'ORES Assets scrl, le gestionnaire des réseaux de distribution électricité et gaz en Wallonie. En 2012, il était représenté par les huit intercommunales mixtes wallonnes IDEG scrl, I.E.H. scrl, I.G.H. scrl, Interest scrl, Interlux scrl, Intermosane scrl, Sedilec scrl et Simogel scrl qui ont fusionné au 31 décembre 2013 et ont donné naissance à ORES

Assets scrl. Cette fusion était effective d'un point de vue comptable avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

Le capital d'ORES Assets est composé d'une part fixe (intégralement souscrite et libérée, fixée à 148.800 €) et d'une part variable (également intégralement souscrite et libérée). Jusqu'au 31 décembre 2018, la partie fixe du capital est représentée par des parts A, la partie variable, quant à elle, par des parts A et des parts R qui sont, toutes deux, des parts de capital. Les parts A englobent le droit de vote et le droit aux dividendes, tandis que les parts R n'accordent à leur titulaire qu'un droit aux dividendes (prioritaires) sans que le droit de vote y soit associé. A partir du 1er janvier 2019, suite à la conversion des parts R en parts A réalisée dans le cadre de l'optimalisation des fonds propres et de nouvelle politique de dividendes, la partie fixe et la partie variable du capital sont représentées uniquement par des parts A. Cet unique type de parts de capital englobe le droit de vote et le droit aux dividendes.

La décision d'augmenter ou de réduire la partie fixe du capital ressort de la compétence de l'Assemblée générale. La partie du capital variable varie en fonction de l'admission ou de l'exclusion d'associés et des autres augmentations ou réductions de capital variable. Le capital variable peut être augmenté ou réduit par décision du Conseil d'administration et ne requiert pas de modification des statuts mais le remboursement de parts de capital requiert une décision de l'Assemblée générale. En cas d'augmentation de capital, les parts sociales nouvelles seront offertes en souscription aux associés, proportionnellement à la quote-part qu'ils détiennent dans le capital social.

Une intercommunale doit compter au moins deux communes parmi ses associés ; il y en a 200 en ORES Assets. Peuvent également être associées d'une intercommunale toute autre personne morale de droit public ainsi que des personnes morales de droit privé.

ORES Assets était une intercommunale dite « mixte » jusqu'au 31 décembre 2016 étant donné que son capital était détenu pour partie par des communes (situées, en Wallonie) directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une intercommunale pure de financement (au nombre de 7, IDEFIN, IPFH, IEG, IPFBW, FINIMO, FINEST et SOFILUX) et pour le solde par un partenaire privé (Engie/Electrabel).

Suite au retrait de ce dernier au 31 décembre 2016, les parts de capital sont détenues à 100% par des communes et les sept intercommunales pures de financement.

L'environnement régulatoire dans lequel le Groupe évolue est décrit à la note 3.A.15 des méthodes comptables du rapport IFRS 2018. Le pourcentage de rendement de la marge équitable déterminé par la régulation dépend notamment du ratio entre les fonds propres d'ORES Assets et l'actif régulé (aussi appelé RAB, regulated asset base). A ce titre, il est mentionné dans les statuts d'ORES Assets qu'un ratio de 33 % de fonds propres par rapport à la RAB doit être maintenu ainsi qu'un ratio de 30 % des fonds propres par rapport au total bilantaire (calculé sur base des comptes statutaires établis selon les normes comptables belges). A partir du 1er janvier 2019, toujours dans le cadre de l'optimalisation des fonds propres et de la nouvelle politique de dividendes ayant été instaurés notamment suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle méthodologie tarifaire 2019-2023, seul le ratio de 30 % des fonds propres par rapport au total bilantaire (calculé sur base des comptes statutaires établis selon les normes comptables belges) est maintenu dans les statuts.

B. RAPPORT DU REVISEUR INDEPENDANT	